

## Renseignements quantitatifs globaux sur la rémunération de 2014

La Banque Nationale publie la présente information conformément aux exigences de Bâle II Pilier 3 et en complément des renseignements qualitatifs divulgués dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction 2015.

La circulaire 2015 de la Banque décrit le rôle et les responsabilités du Comité de ressources humaines à l'égard des politiques et programmes de rémunération de l'ensemble des employés, y compris le personnel pouvant influencer significativement le profil de risque de la Banque.

La circulaire explique comment la Banque assure un lien étroit entre la rémunération variable, la gestion prudente des risques et le rendement financier. Enfin, elle décrit le processus d'approbation et de gestion des politiques et programmes de rémunération ainsi que les caractéristiques des différents programmes, y compris les critères de performance, les paramètres établissant la portion différée des primes annuelles, le processus d'encadrement décisionnel du rajustement des enveloppes annuelles de rémunération variable et la récupération éventuelle de la rémunération variable octroyée antérieurement.

Les tableaux suivants présentent la rémunération des Membres de la haute direction de la Banque ainsi que celle des employés ciblés, soit ceux identifiés comme étant susceptibles d'influencer significativement le profil de risque de la Banque au delà du cadre de la gestion des risques et des balises établies. Cette catégorie a été établie en fonction de critères spécifiques, conjointement avec le secteur de la Gestion des risques, et elle regroupe les premiers vice-présidents de la Banque et de ses filiales ainsi que les Dirigeants et certains spécialistes du secteur Marchés financiers.

Les montants sont en millions de dollars.

Rémunération octroyée	2014		2013	
	Membres de la haute direction	Employés ciblés	Membres de la haute direction	Employés ciblés
<b>Nombre d'employés</b>	10	138	10	86
<b>Rémunération fixe</b>				
<b>En espèces (non différée)</b>	4,7 \$	26,7 \$	4,4 \$	18,2 \$
<b>Rémunération variable</b>				
<b>En espèces (non différée)</b>	10,4 \$	104,3 \$	8,5 \$	73,5 \$
<b>En actions et instruments liés à des actions (différée)</b>	16,7 \$	68,7 \$	15,0 \$	47,2 \$
<b>Total</b>	<b>31,8 \$</b>	<b>199,6 \$</b>	<b>27,9 \$</b>	<b>138,9 \$</b>

Rémunération différée	2014		2013	
	Membres de la haute direction	Employés ciblés	Membres de la haute direction	Employés ciblés
<b>En cours</b>				
<b>Acquise</b>	80,0 \$	65,3 \$	55,5 \$	41,4 \$
<b>Non acquise</b>	58,2 \$	161,6 \$	44,0 \$	123,7 \$
<b>Païement en cours d'exercice</b>	13,7 \$	62,8 \$	10,0 \$	50,4 \$

La totalité de la rémunération différée en cours est sujette à des ajustements tacites (variation du cours de l'action) et explicites (droit de reprise pour les raisons énumérées dans la circulaire de sollicitation de procuration de la direction). Toutefois, aucune rémunération différée, octroyée au cours d'un exercice précédant mais acquise en 2014, n'a fait l'objet de réduction tacite ou explicite apportée *a posteriori*.

Autre rémunération	2014				2013			
	Membres de la haute direction *		Employés ciblés*		Membres de la haute direction *		Employés ciblés*	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
<b>Primes à la signature</b>	0	-	8	5,0 \$	1	*	1	*
<b>Primes garanties</b>	0	-	5	5,7 \$	0	-	3	*

\* L'information sur les primes octroyées liées à un petit nombre d'employés (i.e., <5) n'est pas présentée mais elle a été divulguée confidentiellement au Bureau du surintendant des institutions financières. L'information portant sur les indemnités de départ a également été divulguée confidentiellement au Bureau du Surintendant des institutions financières